BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Mercredi soir, 9 mai.

[illegible]

TABAC—Ventes: 100 boucauts, à 7¼ @ 8 c.

SUCRE—Demande animée. Les opérations comprennent 150 boucauts, à 5½ @ 5¾ cts le fair.

MELASSE—Bonne demande. Il s'est traité 1500 barils à 25 @ 26 cts le gallon de fermentée à récolte prime.

FARINE—Pas de variations importantes. Ventes: [illegible] à $10 75 @ $11 la superfine.

MAIS—Ferme. Ventes: 4000 sacs, à $1 10 @ $1 [illegible] jaune et le blanc.

AVOINE—Les opérations ont atteint le chiffre de [illegible] sacs, à 50 @ 70 cts le boisseau.

SON—Ventes: 100 sacs, à $1 65 @ $1 70.

PROVISIONS—Rien dans le porc. Le mess se demande à $17 ... Vente de 1000 barils de graisse à 11⅝ c. Environ 80 boucauts de bacon ont été pris @ 9¾ c. pour [illegible] et 7¾ @ 7⅞ cts les épaules.

WHISKEY—Ventes: environ 500 barils à 34½ @ 35 cts le gallon de rectifié.

CAFE—Ventes: 1500 sacs, à 9¾ @ 9⅞ cts la livre.

CHANGE—Tendance à la baisse. Nous cotons: Sterling [illegible]; France, 5 fr 17¾ @ 5 fr 12½; [illegible] sur New York, à 60 jours, 1 @ 1½ pour cent d'escompte. Chèques, ¾ @ ⅞ pour cent de prime.

FRET—Très languissant. Un navire a été affrété [illegible] à 9/16 cts la balle de coton.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Mexico, Lawless, Galveston
Nautre Maid of Orleans, Dennis, New-York
Luna, Nason, Pensacole
Ocean Traveler, Boardman, Havane
[illegible] Gray, Henry, Havane
[illegible] Clark, Simpson, Havane
R B [illegible], Clement, Matanzas
[illegible], Rogers, Matanzas
[illegible] Nebraska, Pennington, Lavacca
[illegible] Kate, Ferrer, Mobile
[illegible] Frith, Mobile
[illegible], Mitton, Pensacole

Arrivés Hier.

[illegible], Liverpool
[illegible], Trapani
[illegible] Magistrate, Wheeler, Liverpool
Pour les Steamboats, voir la partie anglaise.

Départs des Steamers Transatlantiques.

Départs d'Europe.

[illegible] de Southampton pour New-York, 25 Avril.
[illegible] de Liverpool pour Boston, 28 Avril.
[illegible] de Liverpool pour New-York, 5 Mai.
[illegible] de Liverpool, pour Boston, 12 Mai.

Départs des Etats-Unis.

[illegible] de New-York pour Liverpool, 16 Mai.
[illegible] de New-York, pour Brême, 19 Mai.
[illegible] de Boston pour Liverpool, 23 Mai.

Pour Mandeville et Madisonville.—Le steamer [illegible] UNITED STATES, capitaine G. W. [illegible], partira de l'extrémité du chemin de fer de [illegible] Pontchartrain, pour Mandeville et Madisonville, les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée [illegible] à 7 heures 20 minutes. [illegible] les Mercredis, les Lundis, mercredis [illegible] ou matin. [illegible] 26av

AVIS.—LE [illegible] vapeur MARY BESS à été [illegible] ce matin, à 9 heures. [illegible] s'adresser à bord
HALL, RODD & PUTNAM,
No 1, Front Levée.

Pour Bordeaux.—Le [illegible] ORONDATES, [illegible] son chargement en [illegible] 9 du courant. [illegible]
H. V. BAXTER.
[illegible] Commune et Carondelet.
[illegible]

Pour le Havre.—Le navire [illegible] classe MOUNTAINEER, capt Wilson, ayant presque [illegible] pour le port [illegible] Pour la balle de [illegible]
H. V. BAXTER.
[illegible] Commune et Carondelet.
[illegible] 7 mai

Pour la Suède.—CHRISTIANA & [illegible], ayant presque [illegible] Pour fret s'adresser à
H. V. BAXTER,
coin Commune & Carondelet.
[illegible] 7mai

Pour Bordeaux.—Le navire RADIUS, [illegible]
V. & E. MAGNAN,
[illegible] rue St Louis

Pour Cadix.—Le navire américain de [illegible] T. W. BAI[illegible] ayant [illegible] chargement [illegible]
H. V. BAXTER,
coin Commune et Carondelet

POUR LE HAVRE.—Passage seulement—Le navire NEPTUNE, 1ère classe, capitaine [illegible]
H. V. BAXTER,
No 21 rue Carondelet.

POUR ANVERS.—Le navire FANNY FOSDICK [illegible]
H. V. BAXTER,
No 21 rue Carondelet.

Pour la Havane.—Le [illegible]
R. CAHUZAC & Co,
No 30, Vieille Levée

Pour Marseille.—Le navire américain MARMION, capitaine [illegible]
H. V. BAXTER,
No 21 [illegible]
26av

Pour le Havre.—[illegible]
H. V. BAXTER.
[illegible] Commune et Carondelet
26av

Pour la Havane.—Le [illegible]
R. CAHUZAC & Co,
[illegible] Levée

[illegible] choix de PEIGNES à nœuds de [illegible] seront vendus au plus bas prix.
JULES BOULENGER.

109, rue de Chartres, au premier

Marchandises nouvelles.

R[illegible] Un grand assortiment de jouets [illegible]
URIAH A. POLLARD & Co.
No 76, Canal, près Chartres

SARDINES A L'HUILE.—5000 demi boîtes, 4000 quarts boîtes, des marques B Basset, de La Rochelle [illegible], à vendre par
T B BAILLY BLANCHARD & Co,
27, rue de la Vieille Levée

M[illegible] en magasin et à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
13 & 15 rue St Louis

HARENGS—[illegible] caisses harengs grands et petits [illegible] en magasin et à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
13 & 15 rue St Louis

C[illegible] pour l'usage des familles [illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
13 & 15 rue St Louis

CITRONS—[illegible] 600 caisses citrons, [illegible]
LANATA, GANDOLFO & Co,
9 et 10 rue Toulouse

A[illegible]
J. B. DURKEY
Courtier

EN magasin et à vendre par [illegible] vin rouge [illegible] 150 caisses vin rouge; 15 quarts [illegible] 50 caisses vermouth.
PAUL JUGE FILS & Co,
27, rue St. Louis

HUILE D'OLIVE—200 paniers huile d'olive de la [illegible] A. Croce, en grandes et demi [illegible], à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co,
27, rue St. Louis

EAU DE FLEURS D'ORANGERS, &c.—100 caisses [illegible] 50 douzaines [illegible]
PAUL JUGE FILS & Co,
27, rue St. Louis

F[illegible]
PAUL JUGE & Co,
27, rue St Louis

D[illegible] ANNES, BOUCHONS ET BOUTEILLES [illegible]
PAUL JUGE FILS & Co,
27 rue St Louis

H[illegible] en magasin, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
73, rue Tchoupitoulas

P[illegible]
W F VREDENBURGH & Co,
73, rue Tchoupitoulas

A[illegible]
W F VREDENBURGH & Co,
73, rue Tchoupitoulas

VIN Rouge—[illegible] et 1000 caisses vin rouge de Bordeaux, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
73 rue Tchoupitoulas

[illegible] DE FLOUR—[illegible]
W F VREDENBURGH & Co,
73 rue Tchoupitoulas

Seines, Eperviers,

Tramailles et Filets de toutes sortes

ON [illegible] à vendre en gros et en détail [illegible]

rue de Chartres, 76,

entre les rues Bienville et Conti

[illegible]

On se charge également de la confection de toutes sortes de filets sur demande.
P. LEVERRIER, 76 Chartres

POMMES et pêches sèches—250 barils à vendre par
DONNELLY BEZZINA & Co,
25 avril
[illegible], rue Tchoupitoulas

Amusements.

Théatre d'Orléans.

JEUDI, 10 MAI 1855,

Bénéfice de **Mme Luget Planterre.**

LES MARTYRS,

Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.

Magasin de Meubles.

GROSJEAN & BENETEAU,

Rue Bienville No 22, Enc. Passage de la Bourse

ONT constamment en magasin un assortiment complet de meubles de toutes les qualités, des meilleures manufactures du Nord et l'Ouest, tel que:

Lits, bureaux, toilettes, armoires, do à glace; sécrétaires et bois de rose, chaises, tables de toutes dimensions, sofas, divans, mobiliers de salons en bois de rose; do de chambre en bois de rose et en chêne; do en bois peint (chaumière); matelas élastiques et au crin, nattes et tapis, &c., &c.

Ils se chargent aussi de la réparation des meubles et prennent des meubles en échange et en magasinage.
23janv—15t&3pe

VINS ET LIQUEURS DE CHOIX.

EAU-DE-VIE.—Sagerac des années 1795, 1798, 1812 et 1822; Godard de 1828; Otard, Dupuy et autres marchandises de différents prix et qualités.

Vins—Madère Old réserve, Palhe pale, South Side et Indes Orientales, Sherry de Duff Gordon, et Harmony et Neven, vieux Porto, Vin du Rhin, dito mousseux, Crême de Bouzi, Fleur de Sillery, Heidsieck et plusieurs autres marques de champagne. Vin blanc et rouge de toute qualité en barriques et en caisses.

Genièvre de Hollande, rum de la Jamaïque et de Sainte-Croix, whiskey d'Ecosse et d'Irlande, whiskey vieux Rosebois et Old Rye, fruits à l'eau-de-vie et au jus, liqueurs de toutes sortes, bitter de Boker, Berlin et Gosley, 200 caisses de bière et porter, en quarts et pintes, en un mot tout ce qui concerne ce genre d'affaires. Toutes ces marchandises sont offertes à des conditions les plus libérales pour de comptant ou en papier sur la ville.

200 pipes de **Porter et Ale**, en bouteilles et demi bouteilles
SEWELL T. TAYLOR,
déc
15 rue Royale

TOILES! TOILES!

GIQUEL & JAMISON,

No 18, Rue de Chartres,

ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis ainsi qu'au public, qu'ils viennent de recevoir par l'Europe leur assortiment de toiles, viz:

25 caisses toile d'Irlande pure $1 $3 50 à 30 la pièce;
6 do do de Paris do do
6 do do plattilles do do $6 50 à 15;
2 do do bretagne do do $1 35 à 3 50;
2 do do estoupilles do do
2 do ouvré à œil de perdrix;
2 do damassé pour table 6¼, 8¼, 10¼;
2 do serviettes unis à raies rouge et bleu;
4 do do du Béard;
4 do batiste imprimée pour robes;
100 douzaines serviettes damassées $1 75 à $12 la douz;
500 do do unies, rayées, rouge et bleue;
100 do do do blanc;
2 caisses ginga fil superfin;
2 do do fustaine;
2 do coutil blanc uni et à dessins;
1 do do fantaisie;
1 do do printal noire;
4 balles toile grise pour tente;
2 do coutil à raies do
25 douzaines caleçons toile pour hommes;
4 caisses toile à drap Cretonne 12¼;
4 do do do Barcely 6¼, 8¼, 10¼, 12¼;
3 do do à taie d'oreillers.

Toutes nos toiles sont garanties pour fil et sortent des meilleures fabriques.
GIQUEL & JAMISON,
31mars
18, rue Chartres

GALERIE DAGUERREOTYPE

de MOISSENET,

No 1, rue du Canal, encoignure Canal.

LES personnes qui désireraient faire faire leur portraits au daguerréotype sont invitées à visiter la galerie MOISSENET; elles pourront se convaincre elles-mêmes de la valeur des daguerréotypes de cette maison. A l'aide d'un procédé de son invention, et d'une longue expérience en photographie, M. Moissenet obtient des résultats que les autres artistes ont vainement recherchés jusqu'à ce jour; la ressemblance parfaite, les teintes douces et vigoureuses et l'animation des traits.
23déc

RAHAT-EE-LOKOOM

SALLEPLEE-SULTANEE

IMPERIAL.

—FIG PASTE—

UN délicieux article pour les personnes bien portantes, et aussi pour les malades et faibles—excellent pour la toux, les rhumes, et particulièrement dans les affections de poitrine.

Cette pâte, importée de Constantinople, dans des boîtes en cartonnage de fantaisie riches convient pour les cadeaux de Noël et pour le jour de l'An.
A vendre par
O. VALETON & Co.
encoignure Royale et Quartier

POISSONS! POISSONS!—25 barils saumons No 1 extra;
100 demi barils saumons No 1 extra;
200 quarts do do 1 do
100 barils do do 1 do
50 demi barils langues No 1;
400 barils harengs Roe extra;
100 barils [illegible] do do
350 caisses do No 1 et écaillés
50 tambours grosse morue;
50 demi do do
20 quarts tambours grosse morue;
800 caisses morue grosse et petite,
10 barils [illegible] saumure;
20 demi barils aloses.
J. H. CARTER & Co,
Nos 13 et 15, rue de la Commune

EAUX DE VIE.—A vendre à des prix modérés pour clore diverses consignations:
10 1¼ & 1¼ Cognac Jas Morris, 1re preuve;
10 1¼ & 1¼ do Augustin do
10 1¼ & 1¼ do Calamy 4me preuve,
10 1¼ & United Proprietors, do do
Aussi: 500 caisses vin de Bordeaux,
100 barils vieux Monongahela & Bourbon Whiskey;
40,000 Cigares Regalia assortis,
20 barils tabac à fumer de G. W. Gail, de Baltimore,
500 1¼ boîtes morue,
30 do do 100 livres chaque;
20 1¼ tambours do do do
Un complet assortiment de groceries, par
J. J. ADAMS,
23mars
23, Vieille Levée

GRAND DEBALLAGE

De Chapeaux de printemps,

AU NOUVEAU MAGASIN DE CHAPELLERIE,

33, rue de Chartres.

LE soussigné prévient sa clientelle de la campagne qu'il vient de recevoir par les dernières arrivages d'Europe et du Nord le complément de son assortiment de chapeaux de printemps, savoir:

Chapeaux de soie pour hommes et cadets, extra qual. Do de castor gris, do do de toute qual. Do de castor, do do do. Do de feutre sans apprêt, do de toute couleur et qualité, tels que sénateurs, matelots, marins, Tyroliens &c.

Chapeaux de Panama pour hommes et cadets, de toute qualité,
Do de paille d'Italie double et simple do do
Do de Campêche, do do
Do de paille cousue Victoria, à dents, Canton &c, de toute qualité,
Do de paille pour dames et demoiselles, de toute forme et qualité,
Do de montagne, Suisse, Cobourg, &c.
Do de Campêche, pour négres,
Do de Palmier pour hommes et cadets.

Le tout à des prix modérés.

Les fashionables de la ville, trouveront comme par le passé, dans ce magnifique magasin, le choix le plus varié et le plus riche de chapeaux pour le printemps et l'été, tels que chapeaux de soie à ventilateurs, extra légers.

Chapeaux paille Victoria et Monaco,
Do do Brésilien,
Do de toute imperméable—et une grande [illegible] d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.
J J ALBERT.

Manufacture de Chapeaux

67, RUE DE CHARTRES,

Et 57, Passage de la Bourse.

DREZ,

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'il a reçu par les dernières arrivées de France un assortiment complet de chapeaux de tous genres, choisis avec soin dans les principales manufactures de Paris.

Chapeaux de soie, hommes, cadets et enfants
do de casimir noir et gris,
do do de couleur,
do de feutre mou pour hommes et enfants, de toutes couleurs et qualités.

Casquettes velours, drap et de fantaisie, pour enfants.

Casquettes velours gris, avec rubans, pour voyages,
do de chasse,
do en drap, pour hommes.

Employant des ouvriers de Paris d'une incontestable supériorité, les fashionables trouveront chez lui des chapeaux de tous genres et de toutes formes, d'un fini remarquable, faits à la mesure exacte de leur tête, prise par le conformateur.

NOTA—Les marchands de la campagne trouveront chez lui, à des prix excessivement modérés, un assortiment de tous les articles de chapellerie.
19janv

CHAMPIGNONS A L'HUILE—2 caisses de 100 demi boîtes chaque, en débarquement du navire Aristide, de Bordeaux, à vendre par
J B PREAU & Co,
16mars
31 et 33, rue Gravier

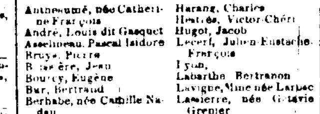

SANGSUES—SANGSUES.

L. PROVOST.

SUCCESSEUR DE M. RUSCONI

36 Bourbon 172, entre Toulouse et St-Pierre

28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises récemment arrivées et à vendre en gros et en détail, au grand Dépôt rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre
—1an

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—MAI 1855.

☞ Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Antheaumé, née Catherine Françoise	Harang, Charles
André, Louis dit Gasquet	Hestrès, Victor-Chéri
Asselineau, Pascal Isidore	Hugot, Jacob
Bruys, Pierre	Lecerf, Julien Eustache François
B[illegible]ère, Jean	Lyon,
Bourcy, Eugène	Labarthe, Bertranon
Bur, Bertrand	Lavigne, Mme née Larbac
Berhabe, née Camille Nadau	Lassierre, née Octavie Grenier
Capmartin, Dom. Orens	Mauclère, Ferdinand
Delambre, Amédée (les époux)	Ménecnet, François
Daveine,	Marck, Michel
Duperin, née Hugay	Mallet, Aug. (héritiers)
Formeau (Mlle),	Pannétrat,
Fourteau, Pierre dit Pasquet	Potentier, Arsène
Fauveau, Joseph	Queyron, Mme Vve
Gerland, (Mme)	Ruelle, Denis François
Guillopé, Paul	Royer,
Granval de Benjamin,	Souffland, Théophile,
Huelle, Hortense (Mme Vve)	Sarran-Senat
	Touvay, Alexandre
	Verrier, Alfred

La chancellerie du consulat de France, située rue Royale No 102, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.
4mai

FROST & Co.,

Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans

OFFRENT EN VENTE

BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS.

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc, jaune et brut, de la Havane, en débarquement du brick Wm Clark, venant de la Havane, à vendre par
R. CAHUZAC & Co.
30 avril
No 30, Vieille Levée

CAFE de la Havane—100 sacs café vert de la Havane, première qualité, en débarquement du brick Wm Clark, venant de la Havane, à vendre par
R. CAHUZAC & Co.
30 avril
No 30, Vieille Levée

Avis aux voyageurs.

CONSERVES de la maison Rodel, à Bordeaux
100 boîtes et 200 du bœuf bouilli.
100 boîtes, 800 demi et 100 quarts bouillon gras,
100 demi et 100 quarts de boîtes juliennes,
200 boîtes aloyau rôti,
100 demi-boîtes haricots verts,
300 do petits pois,
100 demi et 200 quarts boîtes lait doux.
A vendre par
FERBOS FRERES,
10 av—1m
247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine

AVIS AUX MARCHANDS.

LE soussigné vient de recevoir par les steamers Crescent City et Cahawba, de New-York, un grand assortiment de marchandises et après énoncés, qu'il offre en vente au plus bas prix du marché et à des conditions libérales, savoir:

Bonnetterie pour hommes, unie et fantaisie
do pour femmes do
do par enfants do

Mouchoirs batiste unis et brodés;

Cols et Bandes brodés;	Boutons de toute sorte
Linge de table;	Peignes do do
Mouchoirs madras;	Brosses do do
Foulards de soie;	Porte monnaies;
[illegible] nouveauté	Fil marshall, couleurs et numéros assortis;
Galerie	

&c. &c. &c.

Ainsi qu'un grand choix d'articles de fantaisie.
F. M. CHABANIOL,
13mars
Encoignure Chartres et Conti

JUS de réglisse—10 caisses jus de réglisse de Calabre, à vendre par
E J HART & Co,
1mai
77 et 79 rue Tchoupitoulas

GOMME de Lozenges—25 caisses, à vendre par
E J HART & Co,
1mai
77 et 79 rue Tchoupitoulas

VIN Malaga—30 quarts de barriques, pour clore une facture, à vendre par
E J HART & Co,
1mai
77 et 79 rue Tchoupitoulas

VIN D'OPORTO pur—10 quarts pipes, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
H. MEUGENS,
3mai
rue de la Commune No 31

200 quarts pipes Sherry et Madère à bas prix, reçus tout dernièrement par le "Perla" et
H MEUGENS,
à vendre par
3mai
Rue de la Commune No 31

SHERRY et Madère—Un grand assortiment de Sherry et de Madère de la célèbre marque "Harmony", reçu tout dernièrement par le navire Perla, venant de Cadix, à vendre par
H. MEUGENS,
3 mai
Rue de la Commune No 31

HUILE! HUILE—1000 paniers huile Bergnaudi, en grandes et demi bouteilles, 200 do du Piaggio, en demi bouteilles, 200 caisses vermicelle d'Italie, en magasin et à vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co,
3mai
9 et 10 Jefferson

MARBRE! MARBRE! BLANC D'ITALIE—40 blocs marbre blanc d'Italie, 4 blocking gold, 400 planches, marbre blanc d'Italie, à vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co,
3 mai
9 et 10 rue Jefferson

100 CAISSES sardines à l'huile, 1¼ et 1½ boîtes Nantes et LaRochelle, 100 caisses absinthe, kirsch et marasquin, 100 caisses capres, cornichons, olives farcies et anchois à l'huile, à vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co,
3mai
9 et 10 rue Jefferson

CONSERVES—Conserves—20 caisses petits pois et champignons au naturel, à vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co,
3 mai
9 et 10 rue Toulouse

WHISKEY—500 barils, différentes marques, à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co,
1mai
15, rue Tchoupitoulas

HUILE DE GRAISSE—200 barils Fairro et [illegible] à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co
1mai
15, rue Tchoupitoulas

JAMBONS—55 boucauts jambons, pieds cotes et épaules, à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co,
1mai
16, rue Tchoupitoulas

VINAIGRE—50 barils vinaigre de Boine & Conwell, à l'usage des familles, à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co,
1mai
16, rue Tchoupitoulas

CHANDELLES—400 caisses chandelles de FE[illegible] et d'autres marques différentes, à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co,
1mai
16 rue Tchoupitoulas

VINS, EAU DE VIE, &c
100 caisses vin de Sherry et Madère,
100 caisses eau de vie London Dock et Otar
100 do vin de Porto doux;
10 pipes genièvre de Hollande,
200 barriques vin de Catalogne;
5—1½ pipes Cognac, 1re preuve
6—1½ do eau de vie de LaRochelle
Paul Suret, 4me
25—1½ do Cognac Pinet, Castillon & Co
10 1½ do eau de vie de LaRochelle
(United Proprietors)
8 1¼ do Calamy,
12 1¼ do
10—1¼ do Cognac J & A Lafontaine 1re
10—1¼ do J Martin
10—1¼ do do
5—1¼ do J Augustin,
10—1¼ do do
200—1¼ et 1¼ vin de Malaga, sec
50 1¼ do Porto, doux
50 do Crown Brand
500 caisses vins rouges diverses qualités;
50 do muscat;
50 do 1¼ et 1½ boîtes sardines;
50 barils vieux whiskey Monongahela et Bourbon;
50 caisses cidre champagne grandes et petites bouteilles. En magasin et à vendre par
JOHN J. ADAMS & Co,
14fév
Grocers 23 Vieille Levée

EN MAGASIN:
200,000 cigares du Mexique, de première qualité,
1000 caisses vin rouge Margaux Médoc,
20 do do St Julien Médoc,
150 do do St-Estèphe Médoc,
140 barriques vin rouge St-Emilion, St-Julien,
40 do do vin Bergasse,
40 barils vin de Porto,
40 barils [illegible] vin de Madère,
100 caisses savon de Castille,
20 do fruits à l'eau-de-vie, assortis,
20 do cerises à l'eau de vie,
20 do vin blanc Sauterne et Barsac,
20 do huile d'olives de Pignol,
20 do do demi bouteilles,
160 paniers do do bouteilles et ½ b
A vendre par
FDO DE FUENTES & Co,
27 av—5t
22, Vieille Levée

EN débarquement de la barque Mary Annah, venant de Bordeaux:
[illegible] caisses vin rouge St Julien et St-Estèphe,
44 barriques vin rouge.
A vendre par
FDO DE FUENTES & Co,
27 av—5t
22, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par les soussignés:
[illegible] vin rouge et vin blanc extra et très vieux, en caisses, Beycheu, Arsac, St-Julien, St Estèphe, Lasclaux, Chateau Loustaunaut, La Rose Pressac.
FDO DE FUENTES & Co,
27 av—1m
22, Vieille Levée

CHAMPAGNE—150 paniers champagne de la veuve Clicquot Ponsardin, en magasin et à vendre par
FDO DE FUENTES & Co,
27 av—1m
22, Vieille Levée

SARDINES—[illegible] caisses à 1¼ et 1½ boîtes, A vendre par
ANT. GIRAUD
23av
44 Vieille Levée.

FRUITS—[illegible] caisses fruits à l'eau de vie, 25 do do au jus.
A vendre par
ANT. GIRAUD,
23av
44 Vieille Levée

COGNAC—5½, 10¼ et 10½ cognac 4me preuve, V. Silte, Rochelle;
4½, 10¼, 10½ cognac J Augustin, 1re preuve, en débarquement du navire Mary Annah, venant de Bordeaux, et à vendre par R. CAHUZAC & Co,
19av
30, Vieille Levée

VIN rouge—400 caisses, en débarquement du navire Mary Annah, venant de Bordeaux, et à vendre par
R CAHUZAC & Co,
17av
30, Vieille Levée

VIN rouge—16 barriques, en débarquement du navire Mary Annah, venant de Bordeaux et à vendre par
R CAHUZAC & Co,
12av
30, Vieille Levée

VINAIGRE de vin blanc—30 barils reçus par le Ross Standish, de Bordeaux en magasin et à vendre par
DUNTZE & IKEN,
19 avril
encoignure Royale et Conti

JUS de fruits—100 caisses jus de fraises, framboises et groseilles, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
19 avril
encoignure Conti et Royale

FRUITS au jus—150 caisses assorties, tels que framboises, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
19 avril
encoignure Conti et Royale

FRUITS à l'eau de vie—50 caisses assorties, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
19 avril
encoignure Conti et Royale

ABSINTHE ET KIRSCH—Attendu par le navire Mulhouse, du Havre:
20 caisses absinthe E. Fornod qualité supérieure;
20 do kirsch E Fornod, qualité supérieure;
20 do absinthe Yersin & Leverdière, do;
20 do kirsch do do do;
20 do absinthe R. Dubied, do;
20 do kirsch do do do;
4 tonneaux de 6 meules chaque, Fromages de Gruyère, à vendre par
A COUTIN,
13 ms
13, rue Bienville

EN magasin—350 caisses vin St Julien, 130 caisses vin Margaux, 220 caisses vin Haut Sauterne, 175 caisses Vermouth L Noilly, 300 paniers huile J Pignol grands bouteilles, 130 caisses do, 113 paniers do 1½ bouteilles, 100 caisses eau de fleurs d'oranger savon de Marseille, &c.
A vendre par
A. COUTIN,
13 mars
13 rue Bienville

EN débarquement du navire Ashland du Havre
20 caisses absinthe de la marque R Dubied,
20 do kirsch do do
A vendre par
A COUTIN,
31 mars
13 rue Bienville

BOUCHONS—15 balles de 15 milliers chaque bouchons pointus,
12 balles de 15 milliers chaque bouchons réguliers
A vendre par
A COUTIN,
13ms
13, rue Bienville

POMMES de Terre—A livrer par navire Harriet Jessey, de Boston:
378 barils pommes de terre blanches, à vendre par
13 ms
A COUTIN 13 rue Bienville

CIGARES—20,000 cigares de choix, de la Havane, venant d'être reçus et à vendre par
H. MEUGENS,
17 av
No 31 rue de la Commune

WHISKEY—En débarquement, un lot d'excellent whiskey, à vendre par
WHITE & DUPEIRE,
4 av
36 & 37 Vieille Levée.

RIZ—100 boucauts de riz, reçu tout récemment et à vendre par
H. MEUGENS,
17av
No 31 rue de la Commune

LE soussigné désire acheter des actions de l'ancienne Banque de l'Union.
GEO GOTTSCHALK,
7déc
No 95 rue de la Commune

EN MAGASIN ET A VENDRE PAR

Vails & Sambola,

No 23, rue Tchoupitoulas.

180 CAISSES SUCRE de la Havane, blanc, jaune et terrée
35 sacs cacao de Maracaïbo et de Guayaquil,
300 sacs amandes de Tarragone à coque douce,
200 barils vin de Malaga sec
12 boîtes et 19 bls. cigarettes de la Havane, des marques Mendoza, Figaro et Nectar Cubano.
7 caisses confitures de la Havane.
25 balles tabac de la Vuelta pour tripes.
650,000 cigares de la Havane des marques Intimidad, Ingenuidad, Rionda, Sol, Washington, Servantes, Ecocea, Nicotiana, Dorado, Reflection, Sultana, Etica, Tieotencil, Minerva, Esquisita, Flor Pajdes, Alejandrina, Castanon, Perfection, Navajas, &c. &c.
30av

BLE pour plant—Constamment en magasin et à vendre par
D. C. LOWBER, courtier,
8mai
No 37 rue Poydras

QUININE—3500 onces quinine, à vendre par
E J HART & Co,
1mai
77 & 79 rue Tchoupitoulas

RAISINS—600 demi et quart de boîtes, pour clore une facture, à vendre par
E J HART & Co,
1mai
77 et 79 rue Tchoupitoulas

PEINTURE blanche—40 tonneaux peinture manufacturée à Philadelphie, 1ère qualité, à vendre par
E J HART & Co,
1mai
77 et 79, rue Tchoupitoulas

MIELINE-GELSON

BREVETEE

SEULE INFAILLIBLE

arrête instantanément la

CHUTE DES CHEVEUX.

FAIT DISPARAITRE sans retour la formation des PELLICULES DE LA TETE. Les expériences des coiffeurs les plus accrédités confirment d'une manière absolue l'emploi des cosmétiques, pommades, huiles et des eaux toniques préconisées jusqu'à ce jour pour faire pousser les cheveux.—M. FELIX, COIFFEUR PARFUMEUR breveté de SA MAJESTE L'IMPERATRICE DES FRANÇAIS, et le coiffeur le plus accrédité de tout le gouvernement, ont approuvé la composition et re[illegible] à l'unanimité les potions et autres effets de la MIELINE-GELSON pour lisser les cheveux, en arrêter la chute, et détruire les pellicules et démangeaisons de la tête. PRIX: 3 fr. le flacon. A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ed. Guillot, négociant [illegible] rue Royale, chez M. [illegible] parfumeur [illegible] chez les principaux coiffeurs et parfumeurs de la [illegible]—FABRIQUE ET VENTE EN GROS 56, RUE DE SEVRE, A PARIS.

ANNONCES PARISIENNES—Notre unique agent à Paris est M. Henri Gaillardet, No 21, rue de Trévise, qui a affermé nos colonnes d'annonces parisiennes, et en a seul, par conséquent, la disposition. Les négociants parisiens qui voudront s'assurer l'insertion de leurs annonces dans le jour nal devront en traiter avec M. H Gaillardet.

POUDRE DE HEMEL

SEUL REMEDE CURATIF ET PRESERVATIF

DES **MALADIES DES CHIENS.**

(Ou [illegible]). Pharmacie, 23 rue Dauphine à Paris. Dépôts à la Nouvelle Orléans, chez M. LEJADO, pharmacien rue Condé et chez M. C. AVEI, pharmacien rue Vieille Levée No 150.

MAUX DE DENTS

PLUS DE TRAUTION.

CREOSOTE CHLOROFORMEE

Enlève à l'instant la douleur la plus vive, entame et guérit pour toujours la carie.—Prix: 2 fr. le flacon. ROYER, Pharm.-Chimiste, r. S.-Martin, 225, PARIS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr L. DUPERRON, Dentiste.

A transporté son cabinet au No 60, RUE ROYALE, entre Bienville et Douane.

Son cabinet sera ouvert de

Huit heures du matin à quatre heures du soir.

5déc

Dr G. S. ROUSSEL,

Chirurgien-dentiste,

a transporté son domicile au No **150**

rue **Royale.**

21nov—6m

Dr CHARLES E. KELLS, dentiste, No 151, rue du Canal, entre celles Carondelet et Baronne.—Pose de DENTS ARTIFICIELLES aussi bien qu'on puisse le désirer.

Le Dr KELLS est autorisé à référer le public aux personnes qui portent un ratelier complet ou quel que dents, lesquels ne sauraient être surpassés sous le rapport de la **beauté**, de l'**utilité** et de la **facilité** avec laquelle on s'en sert. Il s'engage à satisfaire entièrement tout le monde.

Le docteur Kells sera absent pas de la ville pendant l'été.
24 juin

Marchandises sèches! Marchandises

A. PEPIN & Co,

Successeurs de J. N. ROBERT & Co,

Magasin Rouge, entre les deux marchés, le plus près de la halle aux viandes.

NOUS avons reçu par les derniers arrivages de New York et de l'Europe, un fort assortiment de marchandises que nous prions nos amis et le public de venir examiner avant de faire leurs achats ailleurs. Notre stock comprend:

Robes à volants,
Barèges, jaconats,
Mousseline unie et brodée,
Linons imprimés, broderies,
Linge damassé de table, napes,
Toile d'Irlande, mouchoirs de batiste,
Mousseline à carreaux et à raies,
Sole noire et de couleur,
Mantilles soie, parasols et parapluies,
Toile du Nord, ginga fil,
Mousseline damassée, bobinet blanc,
Toile à drape, coton à draps,
Gants et mitaines soie et fil,
Merinos français noir, alpaca.

Marchandises de plantation:

Coton Osnaburg, uni et croisé,
Denims, cotonnades, Colètes toile,
Habillements, chapeaux de paille, bottes souliers.

Nous avons constamment en magasin une grande quantité de toile à voiles et de coton croisé épais.
11 avril

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de **M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes**, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour à ses occupations. tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la *constipation* et tous les maux qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni diane ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules*, etc., etc., parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. *(Voir la Brochure qui se donne gratuitement.)* Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. *Dehaut* pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 148.
4 janv—

Dépôts à New-York, chez MM. FOUGERA, frères, pharmaciens, No 30, North-William street et chez M. LEROY, pharmacien, No 771, Broadway, au coin de la 9me rue.

Avis aux pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

UN DEPOT CENTRAL ET UNIQUE de NOS PILULES est établi, pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez M. EDOUARD GUILLOT, droguiste, 148, rue Royale. Pour la vente au détail chez MM. ESPINOLA & CIE, et dans les principales pharmacies de la N. Orléans.

RHUMES,

IRRITATIONS, INFLAMMATIONS

SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT,

BREVETE.—A PARIS, RUE SAINT-DENIS, 137, PHARMACIE BRIANT.

Ce SIROP tout SPECIAL pour le traitement et la GUERISON prompte des Maladies ci-dessus énoncées, est prescrit depuis plus de vingt ans, avec un succès que rien ne dément, par les plus célèbres médecins, membres de l'academie royale de médecine et professeurs de la faculté de médecine de Paris, et notamment par MM. FOUQUIER, DUBOIS, GUERSANT et autres.

Il a été *breveté* APRES EXAMEN fait par MM. THENARD, DARCET, GAY LUSSAC et ARAGO, membres de l'Institut de France, et il a obtenu un RAPPORT APPROBATIF de l'academie royale de médecine. On l'emploie toujours avec un égal succès dans les maladies qui dérivent de toutes les IRRITATIONS et INFLAMMATIONS, comme CATHARRES, CRACHEMENTS DE SANG, CROUPS, COQUELUCHES, DISSENTERIES, etc., etc.

DEPOTS à la NOUVELLE-ORLEANS dans toutes les pharmacies et PLUS POSITIVEMENT; chez M. EDOUARD GUILLOT, 148, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse, chez M. DUCONGE, droguiste, rue de Chartres, 39.

MALADIES DES VOIES DE LA RESPIRATION

Les FUMIGATIONS par le FUMIGATEUR *pectoral* de J. ESPIC, (*petites cigarettes qu'on allume et dont on aspire la fumée*) portent instantanément le calme dans tout l'appareil de la *respiration*, et guérissent non moins rapidement les nombreuses maladies auxquelles il est sujet, telles que l'*Asthme, Catarrhes, Toux, Bronchites, Rhumes, Maux de gorge, Affections nerveuses* et variées de la *poitrine*, de la *tête*, du *cœur*, de l'*estomac*, &c.—Paris, demandes en gros avec remise à M. *Espic*, 14 rue d'Amsterdam. Dépôt rue Hauteville 31.—Dépôts à la *Nouvelle Orléans* chez M. ED GUILLOT, 148, rue Royale et chez M. DUCONGE.

CAPSULES RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'Académie de Médecine comme bien supérieures à tous les remèdes qui existent pour la sûre et prompte guérison des maladies secrètes, et seules autorisées par le [illegible] du 3 mai.—Prix: 3 fr.—A Paris, *Faubourg Saint Denis*, 139, et dans toutes les pharmacies.—Quoique le moyen d'obtenir ce produit n'ait jamais été communiqué à qui que ce soit, la cupidité et la basse jalousie n'en ont pas moins tenté de l'imiter.—Voir au détail chez MM. [illegible] chez ED GUILLOT, No 148, Orléans.

Paris—PHARMACIE
MATHEY-CAYLUS,
Carefour de l'Odéon, 10.

CAPSULES MATHEY-CAYLUS

DE GLUTEN AU COPAHU PUR

LEUR SUPERIORITE, chaque jour plus appréciée, est unanimement reconnue par les médecins en renom de Paris et de Londres, qui les ont adoptées dans leur pratique spéciale. Les belles attestations de MM. CULLERIER, Chirurgien en chef de l'Hôpital [illegible] à Paris, *William Lane*, médecin en chef de *Locke's Hospital* à Londres, &c., les recommandent comme le meilleur remède qu'ils aient employé jusqu'à présent pour la guérison des maladies contagieuses. A ces témoignages honorables se joint celui de M. le Dr LESUEUR, chef des travaux chimiques de la faculté de Médecine de Paris, qui a certifié leur parfaite pureté et leur excellente préparation. DEPOT CENTRAL CHEZ ED. GUILLOT, 148, rue Royale.

EN TEMPS DE RHUMATISMES,

EN TEMPS HUMIDE OU VARIABLE,

LA SOIE DOLORIFUGE.

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris, et recommandée par les médecins les plus célèbres [illegible] guérit radicalement et sans médicaments les

RHUMATISMES, NÉVRALGIES, DOULEURS

et irritations de poitrine, d'estomac et d'entrailles les plus persistantes. Rouleaux de 1 à 3 fr. Vente en gros pour [illegible] rue du Faubourg Montmartre, 35, à Paris. Les pharmaciens et droguistes se la procureront au même prix. Dépôt à la Nouvelle Orléans chez M. Ed. Guillot, 148, rue Royale.

HUMEURS,

BILE, GLAIRES ET PITUITE.

CETTE SOURCE FECONDE des MALADIES est entièrement guérie par l'usage de la

TEINTURE GERMANIQUE MODIFIÉE.

Ce dépuratif purge sans coliques ni tranchées, et guérit radicalement les dartres, les écrouelles, le catarrhe, etc., en expulsant les humeurs [illegible] 12 bouteilles [illegible] Pharmacie PRINGAUX, 32, rue Dauphine, à Paris.—Dépôt central chez M. [illegible] à la Nouvelle-Orléans.—Se méfier des contrefaçons.

Santé RETABLIE L'EAU DE LÉCHELLE

D'une supériorité réelle, l'EAU de LECHELLE guérit les maladies du sang, de la poitrine, de la voix et les Hémorragies, pertes, diarrhées, fièvres typhoïdes et maladies de l'âge critique. Voir la brochure [illegible] de nombreuses attestations. Prix 6 fr. à Paris. Dépôt général maison LECHELLE [illegible] Dépôts à New-York chez MM. FOUGERA, frères, et M. LEROY, pharmaciens.—à la Nouvelle Orléans chez M. ED. GUILLOT, 148, rue Royale. S'adresser aux négociants [illegible]

A PARIS:
PHcie PHILIPPE,
125, rue St Martin
NLLE ORLEANS
chez M. ED. GUILLOT
148, rue Royale.

POUDRES DENTIFRICES aux Absorbants et de QUINQUINA au CHARBON

Préparées par PHILIPPE Pharmacien

Employées concurremment avec l'**Eau de Philippe**, elles entretiennent la blancheur des dents et assurent [illegible] la bouche. PRIX: 1 fr. 25 c. la boîte.

L'EAU et le KOUSSO-PHILIPPE [illegible] M. ED. GUILLOT.

Succès complet, [illegible]

KOUSSO-PHILIPPE

Remède INFAILLIBLE approuvé par les ACADÉMIES des SCIENCES et de MÉDECINE contre le

VER SOLITAIRE

Succès complet. Dose ordinaire, 15 fr. Dose forte, 20 fr. Avec instruction et documents officiels. Exiger le cachet Philippe. [illegible] Nouvelle Orléans, chez Ed GUILLOT, 148, rue Royale.

PHILIPPE, ph. à Paris, rue St Martin 125

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTERABLE.

Expérimentées dans les hôpitaux de France, de Belgique et de Turquie;

AUTORISÉES PAR LE CONSEIL DE MÉDECINE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

SEULE FORMULE ADOPTEE PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE NEW-YORK.

"Je pourrais ajouter que j'ai déjà prescrit avec avantage les pilules selon la formule de M. Blancard, que le but de sa parfaite conservation de l'iodure est [illegible] et complètement atteint. Cet excellent médicament sera encore plus fréquemment prescrit qu'il ne l'était avant."
BOUCHARDAT,
Professeur à la faculté de médecine de Paris.

Tous les médecins, tous les ouvrages de médecine considèrent l'IODURE DE FER comme un excellent médicament qui participe des propriétés de l'IODE et du FER. Il convient surtout dans les affections CHLOROTIQUES, SCROFULEUSES, TUBERCULEUSES (*pâles couleurs, humeurs froides, phthisie*), la LEUCORRHÉE (*pertes blanches*), l'AMENORRHEE (*menstruation nulle ou difficile*); il rend de grands services dans le traitement du RACHITISME, des EXOSTOSES, des maladies CANCEREUSES. Enfin, c'est un agent thérapeutique des plus énergiques pour modifier les constitutions LYMPHATIQUES, *faibles ou débilitées*.

Vente en gros: chez BLANCARD, pharmacien, rue Bonaparte, 40, à Paris.

N. B.—Comme PREUVE de PURETE et d'AUTHENTICITE de ces pilules, exiger le CACHET D'ARGENT REACTIF et la SIGNATURE de l'auteur, apposée au bas d'une étiquette verte.

DEPOT GENERAL A NEW-YORK, chez MM. FOUGERA frères, pharmaciens, 30, Nord William st.—DEPOTS A LA NOUVELLE ORLEANS, chez MM. DELOCHE, ED GUILLOT, DUCONGE, BONNABEL, ainsi que dans les principales maisons de DROGUERIE des Antilles, de l'Amérique du Sud et du Canada.

[signature]

TRESOR DE LA POITRINE
PATE PECTORALE
DE DÉGENÉTAIS Pen

GUERISON DES RHUMES

DE L'ENROUEMENT, de la COQUELUCHE, de la TOUX et de toutes les affections de poitrine. Depuis longtemps l'usage de ce bonbon pectoral est populaire en France et à l'étranger. La vogue qu'il s'est acquise et la préférence qu'on lui a accordée sur tous les autres pectoraux pour la guérison des rhumes, catarrhes, coqueluches, enrouements, asthmes et affections de poitrine s'expliquent [illegible] par ses propriétés pectorales: 2o par son goût agréable: 3o par sa bonne fabrication. La préparation DEGENETAIS constitue un véritable progrès. Elle offre l'agrément [illegible] se conserve plusieurs années sans rien perdre de son efficacité première.—AVIS. Se défier des contrefaçons. Chaque boîte est scellée d'une bande en papier bleu portant le cachet et la signature Degenetais, pharmacien, MAISON D'EXPÉDITION, A PARIS RUE MONTMARTRE, 18.—Dépôt à la NOUVELLE ORLEANS chez M. ED. GUILLOT, droguiste, rue Royale, 148, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

CHANGEMENT DE DOMICILE

par expropriation.

LEMONNIER,

BIJOUTIER ET DESSINATEUR

EN **CHEVEUX,**

Ci-devant rue du *Coq St Honoré Paris, transféré* **10, Boulevard des Italiens,** (*au coin du passage de l'Opéra.*)

1 fr 50 LA BOITE
PATE de GEORGE D'EPINAL
BONBON PECTORAL à la Réglisse
EFFICACE Rhumes Enrouements Catharres Toux nerveuse IRRITATIONS DE LA POITRINE
MÉDAILLE d'Or à M. GEORGE 1843
MÉDAILLE d'Argent à M. GEORGE 1845
Fabrique à PARIS, 28 RUE TAITBOUT 28 CHAUSSÉE D'ANTIN
25 ANNÉES DE SUCCÈS
TOUJOURS CROISSANT
DANS TOUTES LES PHARMACIES
75 c. LA ½ BOITE

HUILE DE FOIE DE MORUE,

de ROYER, r. St-Martin, 225.

SEULE VERITABLE, épurée à froid, recommandée contre les maladies de poitrine, rhumes, scrofules, etc. se trouve que chez Royer, phar. à Paris et chez M. Ed. Guillot, 148, rue Royale, Nouvelle Orléans

G. F. DELAMARRE a l'honneur de prévenir ses clients et le public en général, qu'il a cédé son établissement à P. A. Letourneur, qu'il recommande à leur bienveillant patronage.

P. A. LETOURNEUR,

Successeur de L. F. Delamare,

No 85, rue de la Douane,

Fabrique toute espèce de travaux en zinc, plomb cuivre, ferblanc et fonte, pour bâtiments et ustensiles de ménage en zinc, baignoires, bains de siège et baquets de toutes formes, dalles, tuyaux et couvertures, baignoires fixes en bois doublé de plomb, et à douche, gardes-robes modernes et lavabos, installations de tuyaux, plomb pour conduits d'eau, &c.

Appareils distillatoires en cuivre et travaux pour plantations.

P. A. LETOURNEUR prévient les personnes qui tiennent à avoir de l'EAU LIMPIDE, qu'il vient d'inventer un nouveau FILTRE A EAU, donnant depuis 300 gallons, etc., par vingt quatre heures et fonctionnant de lui-même, alimenté par le waterworks. Cet appareil se nettoie de lui même et peut fonctionner pendant six mois au moins sans avoir recours à aucun nettoyage, qui est souvent dispendieux. Les personnes qui désirent voir fonctionner mon appareil peuvent venir tous les jours à mon établissement; elles pourront juger de la supériorité de mon appareil sur ceux que de la limpidité de l'eau.
19av

Quincaillerie! Quincaillerie!

Coutellerie Anglaise.

URIAH A. POLLARD & Co

No 76, rue du Canal, entre Chartres et Levée, Nouvelle-Orléans.

ANNONCENT respectueusement aux marchands et aux habitants de la campagne qu'ils ont reçu leur assortiment de **quincaillerie**, outils pour habitants, cordages, pioches, enclumes et outils pour forges, chaînes, clous, haches, chaudières, fourneaux de campagne; et les articles qui suivent qu'ils offrent à BON MARCHE:

300 douzaines cardes à coton Nos 8 et 10, 1re qualité,
150 do do pour laine,
800 moulins à café,
2 boucauts moulins à gru, Nos assortis
5 milles chaudières (françaises) points à 160,
200 rouleaux cordes de Manille, grosseur assorties
200 do do en coton pour charrues,
20 boucauts pentures assorties de longueur,
6 do fers à repasser, Nos assortis,
200 barils clous de Boston, à 80 penny,
300 douzaines haches de Collins,
150 do do Leverette, 1re qualité,
200 do tamises fil de fer,
100 do do cuivre,
2 caisses scies à moulins (mill saws),
2 do do dites "PASAS PARTOUTS."

Aussi un grand assortiment d'articles d'étagères nouvellement reçus d'IMPORTATION DIRECTE, choisis avec soin expressément pour la vente des campagnes et qui seront offerts aux plus bas prix; ils sollicitent les marchands à l'inspection de leur magasin qui offre de grands avantages sous le rapport de l'ASSORTIMENT et de la FRAICHEUR de leur stock et la MODICITE DES PRIX aux termes les plus libéraux.
URIAH A. POLLARD & Co.,
12 janv—6m
No 76, Canal près Chartres.

SEWELL T. TAYLOR,

15, *Rue Royale,*

Importateur de Vins, Liqueurs, &c.

Vente en Gros et en Détail.

☞ Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.
1déc

OSNABURG LAUDERDALE — 80 balles osnaburgs coton 4¼ épais.
20 balles osnaburgs coton 7½ épais, à vendre par
O B GRAHAM,
28 fév—12
No 26 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Wm C. Micou—Grande vente de propriétés foncières améliorées et non améliorées, Morceaux de terre pour plantations et jardins, dans la paroisse de Jefferson; avec esclaves, actions de la Banque des Citoyens, &c.

PAR J. A. BEARD & MAY.

J. A. BEARD, encanteur.

MERCREDI, 23 mai et jeudi, 24 mai 1855, à midi, chaque jour, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks dans la rue des Magasins, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—portant la date du 12 avril 1855, les propriétés ci-après décrites appartenant à la susdite succession et pour régler d'autres intérêts, savoir:

1. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Girod, Foucher et Lafayette, ayant 29 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue des Magasins, 29 pieds 7 pouces de face à la rue Foucher, 173 pieds 7 pouces et 3 3/5 lignes de profondeur sur la ligne dans la direction de la rue Girod et environ 174 pieds 6 pouces et 4/5 lignes de profondeur sur la ligne dans la direction de la rue Lafayette.

2. DEUX TERRAINS, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Nlle-Levée, Girod, Commerce et Lafayette et désignés par les Nos 31 et 32 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 29 novembre 1820 et déposé à l'étude de Wm Christy, notaire. Le dit terrain No 31 a 24 pieds 3 pouces de face à la rue Nlle-Levée, sur une profondeur de 80 pieds 4 pouces sur la ligne la plus près de la rue Girod, 79 pieds 5 pouces sur l'autre coté, et 24 pieds de largeur dans le fond. Le dit terrain No 32 a 23 pieds 9 pouces de face à la rue Commerce, sur une profondeur de 80 pieds 4 pouces sur le coté le plus près de la rue Girod, 79 pieds 5 pouces sur l'autre coté et 24 pieds de largeur dans le fond—le tout au pied américain. Les bâtisses sont: un entrepôt en briques à deux étages s'étendant de la rue Nlle-Levée à la rue Commune.

3. UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Magasins, entre les rues Julie et St-Joseph, sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces 2 lignes, borné du côté après la rue Julie par la propriété appartenant maintenant ou dernièrement à Mary Mammishon et Aimée Michon, f. c. l. et du côté après la rue St-Joseph par la propriété qui appartenait autrefois à Samuel Herman et fils.

4. UN TERRAIN, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Live Oak, Troisième et Quatrième, désigné par le No 7 sur un plan dressé par C. A. Hédin, inspecteur civil, le 29 mai 1852 et déposé à l'étude de O de Armas, notaire, comme plan No 34. Le dit terrain a 31 pieds 3 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces, entre lignes égales et parallèles. Les bâtisses sont: une maison en briques à deux étages, avec bâtisses en briques dans la cour, &c., autrefois la résidence de M. John Tiner.

5. UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé sur la batture, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Julie, Fulton et St Joseph, désigné par le No 2, sur un plan dressé et connu sous le nom de plan de J. A. Beard, déposé à l'étude de H. B. Cénas, notaire. Ledit terrain a 23 pieds [illegible] lignes de face à ladite rue Nouvelle Levée, 23 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 1 et 123 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 3—le tout au pied américain, étant la même propriété que ledit défunt a achetée de l'ancienne municipalité No 2 de cette ville, par un acte passé pardevant H. B. Cénas, notaire public, le 25 mars 1852. Les bâtisses comprennent deux magasins en briques à deux étages chacun, avec verandas faisant face à la rue de la Nouvelle Levée et à la rue Fulton.

6. UN AUTRE TERRAIN, situé dans le même îlet que le terrain décrit en dernier lieu, désigné par le No 1, sur le plan ci-dessus mentionné de J. A. Beard, ayant 23 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la dite rue Nouvelle Levée, 23 pieds 2 pouces 2 lignes de face à ladite rue Fulton, sur une profondeur de 126 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du terrain No 20 et 126 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 22, le tout au pied américain.

7. UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, dans le triangle compris entre les rues Nouvelle Levée, Delord et Louisa, ayant 34 pieds 5 pouces de face à la rue Louisa, 10 pieds de face au fleuve, 38 pieds de face à la rue Delord et 38 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne irrégulière qui le sépare du terrain No 13. Les bâtisses sont un magasin en briques à trois étages.

8. UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Julie Baronne, Philippa et la Promenade Triton, formant une partie du terrain désigné par le No 66 sur un plan dressé par R. Delneld, voyer, en mars 1834, ayant, au pied américain, 22 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds à un corridor, dans le fond, de 15 pieds de largeur.

9. Deux TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre la Promenade Triton et les rues Calliope, Dryades et Hercules, désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par C. A. Hédin, le 1er Mai 1852 et déposé, comme plan No 166, à l'étude de Théodore O. Stark, notaire. Lesdits terrains se touchent et ont chacun 32 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 4 lignes.

10.—UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District, dans l'îlet No 12 du faubourg Lafayette et l'îlet No 71, d'après le plan de la ville, borné par les rues [illegible] entre les rues Premier, Second, [illegible] désigné par le No 5 sur un plan dressé par Hugh Grant le 2 février 1844 et déposé à l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et a 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue [illegible], entre les rues Premier et Philip, sur une profondeur de 119 pieds 8 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles au pied américain, étant le même terrain que le défunt a acheté de Thomas Layton par un acte passé pardevant L. R. Kenny, ancien notaire, le 22 novembre 1848.

11.—UN AUTRE TERRAIN, situé dans le même district, dans le même îlet que le terrain ci-dessus mentionné en dernier lieu, désigné, sur le plan ci-dessus mentionné, par le No 247 ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Laurel, entre les rues Philip et Premier, sur une profondeur de 119 pieds 8 pouces 5 lignes, au pied américain, étant le même que ledit défunt a acheté dudit Thomas Layton, par un acte passé pardevant L. R. Kenny, ancien notaire, le 10 mars 1849.

12.—UN AUTRE TERRAIN, situé dans le même district et le même îlet, désigné sur le même plan, par le No 246 ayant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 119 pieds 8 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain, étant le même terrain que ledit défunt a acheté dudit Thomas Layton, par un acte passé pardevant ledit Kenny, ancien notaire, le 13 janvier 1849.

13.—DEUX TERRAINS, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Laurel, Philip, Soraparu et Jersey et désignés par les Nos 7 et 8 [illegible] [illegible] qui font partie du terrain primitif désigné par le No 244 [illegible] pardevant ledit Kenny, ancien notaire, le 10 février 1848. Ce terrain No 7 a 31 pieds 11 pouces [illegible] Le terrain No 8 a [illegible] et a 39 pieds 2 pouces [illegible] la rue Laurel [illegible] profondeur sur 127 pieds 9 pouces 10 lignes, le tout du même [illegible] que ledit défunt a acheté dudit Thomas Layton, par un acte pardevant L. R. Kenny [illegible] 1852.

14.—DEUX TERRAINS, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Rousseau, Soraparu, Laurel et Philip, désignés par les Nos 74 et 144, sur un plan dressé par Hugh Grant, le 2 février 1844 et déposé à l'étude dudit Kenny, ancien notaire. Le terrain No 74 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur de 127 pieds 5 lignes. Le terrain No 144 a 31 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Philip, sur une profondeur de 129 pieds 10 pouces, 3 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

15. NEUF TERRAINS, dans le Quatrième District, dans l'îlet compris entre les rues Soraparu, Jersey, Philip et Chippewa, désignés par les Nos 211, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 221 et 222. Les terrains Nos 211 et 214 se touchent et ont chacun 30 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Soraparu, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 216 à 221 inclusivement ont chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 222 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

16.—DEUX TERRAINS, dans le même District, dans l'îlet No 72, compris entre les rues Laurel, Premier, Soraparu et Jersey. Les Nos 249 et 250 ont chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

17. UN TERRAIN, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District, dans la rue Toulouse, entre les rues Rampart et Bourgogne, désigné par le No 12 sur un plan dressé par L. Trudeau et déposé à l'étude de H. Pedesclaux, notaire public, mesurant 60 pieds de face à la rue Toulouse sur 120 pieds de profondeur.

18. UN CERTAIN ILET, No 3, à Rickerville, ville de Jefferson, ayant 289 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'Avenue Peters, la même façade à la rue Octavie, 278 pieds 11 pouces de face à la rue Levée et la même façade à la rue Front.

19. UN AUTRE ILET, No 14, à Rickerville, ville de Jefferson, ayant 500 pieds 1 pouce de face à l'Avenue Peters, 357 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Octavie, 270 pieds 6 pouces de face à la rue Live Oak et 257 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Laurel.

20.—UN AUTRE ILET, No 21, dans la même ville, ayant 334 pieds 9 pouces 4 lignes de face à l'Avenue Peters, 270 pieds de face à la rue du Camp, 345 pieds 10 pouces de face à la rue Octavie et 270 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue des Magasins.

21.—ONZE TERRAINS, dans l'îlet No 18, dans la même ville, du 11 à 21 inclusivement, se touchant, ayant ensemble 160 pieds 1 pouce 1 ligne de face à l'avenue Peters, 270 pieds 5 pouces de face à la rue des Magasins, 155 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Octavie et 270 pieds 6 pouces sur la ligne qui sépare lesdits terrains du reste dudit îlet.

22.—SIX TERRAINS dans le même îlet que les précédents, de 5 à 10 inclusivement. Le terrain No 5 a 30 pieds 1 pouce de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 6, 7, 8 et 9 ont chacun 30 pieds de face à l'Avenue Peters, sur une profondeur de 120 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles. Le terrain No 10 a 30 pieds de face à l'avenue Peters, sur une profondeur de 135 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles. Le terrain No 6 forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Live-Oak.

23.—UN AUTRE ILET, No 26, dans la même ville, compris entre l'avenue Peters et les rues Chesnut, Camp et Octavie et ayant 324 pieds 4 pouces 7 lignes de face à l'avenue Peters, la même façade à la rue Octavie, 270 pieds de face à la rue Chesnut et la même façade à la rue du Camp.

24. TROIS TERRAINS, dans l'îlet No 10, dans la même ville, compris entre l'avenue Peters et les rues Jersey, Laurel et Léontine, désignés par les Nos 1, 2 et 3. Le terrain No 1 a 33 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 115 pieds 5 pouces 5 lignes sur l'avenue Peters, et 115 pieds sur la ligne latérale du terrain No 2. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 33 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles.

25.—DEUX MORCEAUX DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la même paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 3 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 1 et 2 sur le plan, ayant chacun un arpent et 25 pieds de face au fleuve, sur une profondeur de 79 arpents entre lignes parallèles. Les bâtisses sont sur le No 2 et comprennent une jolie résidence de campagne, avec toutes les dépendances nécessaires. Il sera vendu, avec ces propriétés, 50 actions réduites à 48 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, l'acquéreur assumant le paiement de deux billets d'actions de $ 640 chacun, payables et renouvelables conformément à la charte de ladite Banque, et quatre billets de contribution de $ 25 chacun, deux payables le 1er mai 1856, et deux le 1er mai 1857.

26.—UN MORCEAU DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 3 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, faisant face au fleuve, désigné par le No 3 sur le plan. Ledit morceau de terre a, sur une ligne tirée au milieu de la voie publique, 156 pieds 1½ pouces, sur une profondeur de 79 arpents (plus ou moins), les lignes latérales s'ouvrant d'environ 50 minutes, de manière à donner une largeur de 390 pieds 7 pouces dans le fond et est borné d'un côté par le terrain No 2, et de l'autre côté par le terrain No 4. Les bâtisses sont une maison en bois commode, avec toutes les dépendances nécessaires. Il sera vendu avec cette propriété, 27 actions réduites à 25 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, l'acquéreur assumant le paiement d'un billet d'actions de $ 691 20, payable et renouvelable conformément à la charte de ladite Banque, et deux billets de contribution de $ 27 chacun, payables le 1er mai 1856 et 1857 respectivement.

27. UN MORCEAU DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la même paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 3 milles au-dessus de la ville de la Nlle-Orléans désigné par le No 4 sur le plan, ayant 156 pieds 4 1½ pouces de face au fleuve, sur une profondeur de 79 arpents, plus ou moins, entre lignes s'ouvrant d'environ 57 minutes, de manière à donner une largeur de 392 pieds 4 pouces sur la ligne du fond. Les bâtisses sont: une maison basse en bois, commode. Il sera vendu avec cette propriété, 30 actions réduites à 28 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur assumant le paiement d'un billet d'actions de $768, payable et renouvelable conformément à la charte de la dite Banque, et deux billets de contribution de $30 chacun, payables les 1er mai 1856 et 1857 respectivement.

28. UN MORCEAU DE TERRE avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans la même paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 3 milles de la ville de la Nlle-Orléans, désigné par le No 5 sur le plan, ayant environ 156 pieds de face au fleuve, sur une profondeur de 79 arpents et s'ouvrant dans le fond de manière à avoir 2 arpens de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations conviennent pour des fermes. Il sera vendu, avec cette propriété, 25 actions réduites à 23 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur assumant le paiement d'un billet d'actions de $640, payable et renouvelable conformément à la charte de la dite Banque, et deux billets de contribution de [illegible] chacun, payables les 1er mai 1856 et 1857 respectivement.

29. UN MORCEAU DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la même paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 3 milles de la ville de la Nlle-Orléans, désigné par le No 6 sur le plan, ayant environ 136 pieds 10 1½ pouces de face à la voie publique, sur une profondeur de 79 arpents, entre lignes latérales, de manière à donner une largeur de 393 pieds 8 pouces sur la ligne du fond. Les bâtisses sont: deux maisons de campagne, pièces en bois, confortables, avec toutes les dépendances nécessaires, etc., pour une ferme. Il sera vendu, avec cette propriété 30 actions réduites à 28 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur assumant le paiement d'un billet d'actions de $768, payable et renouvelable conformément à la charte de la dite Banque, et deux billets de contribution de $30 chacun, payables le 1er mai 1856 et 1857 respectivement.

30. UN MORCEAU DE TERRE, situé dans la paroisse de Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 3 milles au-dessus de la ville de la Nlle-Orléans, désigné par le No 7, sur le plan, ayant 1 arpent de face au fleuve (moins 60 pieds sur la ligne inférieure de ladite terre, réservés à L. Million pour un chemin), sur une profondeur de 40 arpents, borné par la terre de feu W. C. Micou, au dessous, par la propriété de P. J. Fazende, et dans le fond, par la propriété de P. Millaudon.

31. UN MORCEAU DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 3 milles au dessus de la ville de Gretna, désigné par le No 8 sur le plan, ayant 1 arpent de face au fleuve sur une profondeur de 36 arpents et 2 pieds à partir de la voie publique, borné sur la ligne inférieure par un morceau de terre appartenant à feu W. C. Micou, et sur la ligne supérieure par la propriété de George Lynch.

32. UN MORCEAU DE TERRE établi en plantation sucrière, situé dans la paroisse Jefferson, en face de la ville de Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, ayant 11 arpents de face au dit fleuve, sur une profondeur de 80 arpents, borné au dessus par la propriété de P. J. Fazende, et au dessous par la propriété de feu W.C. Micou; ensemble: toutes les bâtisses et améliorations, machines, instruments aratoires, animaux, etc, y appartenant.—Ensemble: les ESCLAVES suivants:

1 Joe,	âgé de	55		16 Célestine,	âgée de	32
2 Tom Gray,	do	40		17 Washington,	do	40
3 Bob,	do	50		18 Jim,	do	60
4 Nathan,	do	25		19 Billy,	do	30
5 John,	do	47		20 Rosette,	do	32
6 Lewis,	do	35		21 Betsy,	do	32
7 Clem,	do	60		22 Eliza,	do	40
8 Spencer,	do	55		23 Mary,	do	40
9 Tom Daniel,	do	54		24 Jane,	do	35
10 Tom Gordon,	do	50		25 et ses deux enfants,		
11 Little Lewis,	do	38		Enos, âgé de 10 ans, et		
12 George,	do	40		26 Emmanuel, 3 ans		
13 Isaac,	do	35		27 Therma, mauvaise âgée		
14 André,	do	50		de 4 ans.		
15 Albert,	do	40		28 Thomassin âgé de 14.		

Les bâtisses sur la plantation comprennent: Une maison confortable à deux étages, une maison basse en bois, avec cuisines et toutes les dépendances nécessaires, sucrerie en briques, avec un appareil complet de Rillieux, et un jeu de chaudières, une machine à vapeur, etc, également: une excellente roue à écheler avec une machine à vapeur qui y est attachée; il y a sur la plantation 16 mulets, 11 bœufs, 8 charrettes, et tous les instruments aratoires nécessaires. La plantation, les nègres etc, tels qu'ils sont décrits plus haut, seront vendus en bloc.

CONDITIONS DE LA VENTE, COMME SUIT: Pour les propriétés Nos un, deux, trois, quatre, huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze:—Un quart comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an à partir du jour de la vente.

Conditions pour la propriété No 5:—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $216 66 2/3 payables le 18 mars 1856, étant la balance due sur le coût de la dite propriété, et le reste payable comme suit: un quart comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an et portant hypothèque spéciale sur la dite propriété.

Conditions pour la propriété No 6:—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $ 160 chacun, payables le 18 mars 1856, étant la balance due sur le coût de la dite propriété, et le reste comme suit: un quart comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 6 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et portant hypothèque spéciale sur la dite propriété.

Conditions de la vente pour tous les terrains et îlets dans la ville de Rickerville:—Un quart comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 6 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et portant hypothèque sur les propriétés.

Conditions de la vente pour les huit morceaux de terre situés dans la paroisse de Jefferson: les acquéreurs assumeront le paiement de la somme due à la Banque des Citoyens sur chaque propriété; pour le reste: un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, et hypothèque spéciale sur les propriétés.

Conditions pour les propriétés Nos 7 et 17:—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance. Le No 17 est sujet à une rente à cens de $60.

Conditions pour les propriétés Nos 15 et 16:—Un cinquième comptant, un cinquième payable le 1er janvier 1856 et le reste payable le 1er janvier 1857, en billets portant hypothèque sur les propriétés et intérêt à raison de huit pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Conditions—Pour la plantation, les esclaves, les mulets, les bœufs et autres animaux, les instruments aratoires, etc., avec 109 actions de l'Association Consolidée—l'acquéreur assumera le paiement d'un emprunt de $12,114 20 fait à la dite Association Consolidée, payable par versements annuels de $1211 42, et l'intérêt à 5 janvier de chaque année, jusqu'à l'année 1866 inclusivement. L'acquéreur assumera également le paiement de 5 billets de $16,666 66⅔ chacun, payables le 19 janvier 1856, pour [illegible] le prix d'adjudication de la dite propriété; un tiers comptant, le reste payable à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, en billets portant hypothèque sur les propriétés vendues. L'acquéreur devra payer, outre le montant de l'adjudication, les billets de contribution de $0 par action, aux échéances de l'Association.

Les billets devront être divisés dans tous les cas en coupures à la convenance du vendeur, et des polices d'assurance, contre le feu, devront être [illegible] aux frais des acquéreurs, pour tout leur valeur, ou que les billets soient payés, et les polices d'assurance seront transférées aux vendeurs [illegible] les billets ne sont pas payés à l'échéance ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les plans des terrains sont au 2d étage du District, Banque des Citoyens, à l'Arcade, de Banks et à l'étude de H. B. Cénas, notaire.

Le [illegible] des Ursulines passe à travers les huit morceaux de terre et sur l'habitation situés dans la paroisse de Jefferson.

Les actes de vente pardevant M. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

23 avril—27, 30, 4, 7, 10, 11, 17, 21, 22, 24

VENTES DE CE JOUR

Succession de A. Mansey.

Encan pour les dames seulement. Vente du magasin de modes et de haute nouveauté de Mlle A. Mansey, situé rue de Chartres No 60.

PAR M. BARNETT Jr & FRERE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 23 avril 1855, il sera vendu MERCREDI, 9 mai, à 11 heures du matin, et les jours suivants, le contenu du magasin de mode situé rue de Chartres No 60, appartenant à la dite succession:

Bandes brodées, dentelles, velours, rubans, soie, Manches, bonnets, broderie anglaise, Mantelets, manteaux, robes, tarlatane, do blonde, do mousseline à volants, Eventails, gants de soie, filets, mitaines, Sorties d'Opéra, bas fins, coiffures, Chapeaux du dernier genre, et une quantité d'articles trop longs à énumérer.

Toutes ces marchandises sont d'importation récente et sont recommandées par leur fraîcheur.

Le magasin sera disposé pour les dames, et des sièges leur seront préparés.

Les demoiselles attachées au magasin serviront les dames.

La vente sera continuée le lendemain et les jours suivants jusqu'à ce que l'on ait disposé de toutes les marchandises.

Conditions—Comptant sur livraison.

☞ Les grosses marchandises, le bail et les installations du magasin ainsi que les meubles, seront vendus quelques jours après.
9mai—3

Coton....Coton....Coton.

PAR MORPHY & NEVIUS.

JEUDI, 10 du courant, à 11 heures, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, sur la levée, Deuxième District, au pied de la rue Crossman:

77 balles de coton avarié, retirées du Texanas et reques par le Frank Lyon.

Conditions—Comptant.
10 mai

Coutellerie avariée.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

VENDREDI, 11 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan rue de Chartres No 77, pour le compte de qui il appartiendra,

No 401 une caisse coutellerie telle que couteaux à échantillonner le coton, couteaux de chasse, ciseaux pour tailleurs, etc. Le tout importé et avarié à bord du navire Hilios capitaine Nason, venant de Liverpool. Conditions, comptant.
10mai

PAR BERNARD TURPIN.

CHOCOLAT préparé, Fruits au jus, Olives, &c.—AUJOURD'HUI, 10 courant, il sera vendu à 10 heures et demie, à l'encan, au no 47, rue des Magasins: 40 boîtes chocolat prépar 6; 6 caisses fruits au jus; 6 do du à l'eau de vie; 15 do boissons assorties; 12 do [illegible]; 20 caisses sar lines; 50 caisses et boîtes thé; 70 sacs café Rio, 20 paniers Champagne, 50 boîtes fromages, gin, brandy, whiskey, vins, sucre raffiné &c
10mai

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR MORPHY & NEVIUS

JEUDI, 10 courant, à midi, il sera vendu au premier, magasin no 49, rue des Magasins, par ordre de la fabrique:

35 caisses de souliers et peaux de Jersey et Union, Monterey, bottes à longue tige, enfants et jeunes gens, Monterey peau de veau et cirée, toute la facture est fraîche et de première qualité.

Conditions—Comptant.
8mai

VENTES A L'ENCAN

DEUX magasins en briques à trois étages faisant face aux rues Vieille Levée et Gallatin—Une autre maison en briques à l'encoignure des rues Orléans et Bourgogne.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 12 mai 1855, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

1o—Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Hôpital, Ursulines et Gallatin, mesurant 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue de la Vieille Levée sur à peu près 157 pieds de profondeur, et 25 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne de face à la rue Gallatin: ensemble les deux magasins à trois étages, en briques, couverts en ardoises; l'un faisant face à la rue de la Vieille Levée et l'autre à la rue Gallatin. Ces deux magasins sont loués à raison de $75 par mois, soit $900 par an.

2o—Une propriété d'encoignure dans l'îlet borné par les rues Orléans, Bourgogne, Ste Anne et Remparts, mesurant 41 pieds 1 pouce de face à la rue Bourgogne, sur 59 pieds de profondeur, ensemble avec les deux maisons en brique, contenant ensemble 6 chambres, deux cabinets &c.—Deux cuisines hautes en briques contenant ensemble 6 chambres, latrines, &c. Ladite propriété est louée à raison de $60 par mois, et est occupée depuis neuf ans par le même locataire.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement, 8 pour cent, comme clause pénale. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux vendeurs.
8 mai

Chaux de coquilles tamisée, moulue à mains.

PAR J. EUGENE TOURNE.

VENDREDI, 11 courant, à midi, il sera vendu au coin des rues Conti et Passage de la Bourse,

60 barils chaux de coquilles tamisée,
1 moulin à mains, pierre de 16 pouces.

Conditions comptant.
10 mai

Vente par ordre des gardiens du port.

PAR M. BARNETT Jr & FRERE

IL sera vendu vendredi, 11 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin, encoignure des rues Chartres et Royale par ordre et sous la surveillance des gardiens du port:

Une caisse contenant [illegible] à bord du navire Mary Merrill, venant de New York [illegible] No 5 [illegible] yards en [illegible]

Conditions comptant.
10 mai

Meubles—Meubles—Meubles.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

LUNDI prochain, 14 du courant, à 10 heures [illegible], il sera vendu au dépôt de [illegible] rues St Claude et Remparts [illegible] un assortiment de meubles [illegible], chaises, lits, tables, glaces, [illegible]
10 mai

Vente de Chaussures—Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

VENDREDI, 11 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77,

[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
9mai

PAR MORPHY & NEVIUS.

IL sera vendu mercredi 11 du courant, à 10 heures du matin, pour [illegible] à leur magasin de [illegible] M. V. & [illegible] Sambola, 23, rue Tchoupitoulas:

[illegible] caisses cigares et [illegible] balles, de [illegible] à importer

Conditions—comptant.
[illegible]

Un terrain [illegible] à l'encoignure de [illegible] le tout [illegible] sur une [illegible]

PAR J. A. BEARD & MAY.

J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu [illegible] à midi, [illegible] à l'Arcade de Banks [illegible] Chemin Gentilly, au faubourg Tremé, [illegible] C. A. Hédin [illegible] Le [illegible] de ce terrain [illegible] pieds [illegible] Remparts [illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE—Comptant.

Les actes de vente pardevant Jas. W. Duplessis, [illegible]
7 mai

Succession de M. D. M. [illegible]

PAR J. EUGENE TOURNE, encanteur.

VENDREDI, 11 courant, à midi, il sera vendu au coin des rues Conti et Passage de la Bourse et de la rue Conti, en vertu d'un ordre de l'Honorable 2me Cour de District, pour compte de la dite succession: Un lot de marchandises telles que rubans, passementeries et une montre, une malle de cuir, &c.

Conditions comptant à la vente.
28mai—2 5,10,11

Succession de Addison Safford.

PAR J. A. BEARD & MAY.

J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu [illegible] 1855, à 11 heures du matin, dans la rotonde de l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. N. Lea, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nelle-Orléans, [illegible] 1855, les effets mobiliers suivants appartenant à la succession de Addison Safford, décédé, savoir:

Une malle et son contenu, une paire de pistolets, une montre en or, [illegible] un lot de meubles, une caisse de livres, une caisse contenant des ouvrages de lot, une montre et une chaîne en or.

Conditions—Comptant sur les lieux
7 mai—7,10, 4,17

Vente à longs termes d'un terrain et les constructions qui s'y trouvent, faisant face aux rues Remparts et Bassin.

Succession de Charles Goudien.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, il sera vendu en vente publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, samedi 2 juin 1855, à midi, pour le compte de la dite succession:

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Conti et St Louis, mesurant 29 pieds 3 pouces et 5 1½ lignes de face aux rues Remparts et Bassin, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1½ lignes. Le dit lot de terre est sujet à une rente à cens et perpétuelle de $17 50 en faveur de la ville de la Nlle Orléans, avec 6 0½ d'intérêt par an—Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: $1,700 comptant, et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la dite propriété. Si les billets n'étaient pas payés à leur échéance ils porteront intérêt au taux de 8 0½ par an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant P. Coudrain, notaire public.
1mai—1,10 21,2

Cuisinière et Maison au Faubourg Delassize.—Succession de Madeleine Coux.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique, jeudi 31 mai 1855, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, pour le compte de ladite succession, MARIA alias URANIA, négresse âgée de 27 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, etc.

Conditions:—La moitié comptant et le reste à un crédit de six mois, en un bon billet endossé à satisfaction et garanti par hypothèque sur ladite esclave.

Un certain lot de terre, situé au Faubourg Delassize, dans l'îlet No 7, borné par les rues [illegible] Jersey, Harmony et Samuel, désigné par le No 2, et mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 120 pieds. Ensemble une maison en bois, cuisine, &c., et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur ladite propriété et portant intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement au taux de 6 pour cent par an.

Les actes pardevant A. E. Bienvenu
23av—5f

Succession de Alexandre Prieur.

Trois grands terrains de valeur situés à Mandeville. Résidence d'été.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique, jeudi 31 mai 1855 à midi, dans la rotonde de l'hôtel St-Louis, pour le compte de la dite succession:

Trois lots de terre situés à Mandeville, paroisse de St Tammany, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Wilkinson, Claiborne et Carondelet. Les dits lots mesurent chacun 83 pieds et 4 pouces de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 473 pieds et faisant aussi face à la rue Jefferson.

Conditions—La moitié comptant et la balance à un crédit de 6 mois en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dits lots. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Doriocourt,
29av

VENTES JUDICIAIRES

Léopold Jeanbot & Co vs L. Jabin.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS.—No 7466. En vertu d'un ordre [illegible] à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties, je procéderai, le jeudi, 10 mai, 1855, à 10½ heures du matin, au No [illegible] un magasin de Chapeaux situé rue St Louis, No 43, dans le deuxième district de cette ville, au vente intervention déposé en mon bureau pour ceux qui voudront le connaître.

☞ CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.
MANDEVILLE MARIGNY
7mai—1 11
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Ambroise Lanfear vs Jacques Broyard.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 8643—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre le samedi 11 de mai 1855, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, faisant partie de l'habitation Fleytas et désigné sous le No 9 dans l'îlet No 4, borné par les rues de Ste Anne, Du Maine, Rocheblave et Dergenois, suivant plan dressé par L. H. Pilié, daté de 25 mai 1846.

Le dit terrain forme l'angle des rues Du Maine et Rocheblave et mesure trente pieds six pouces et 6 lignes de face à la rue Du Maine, quatre-vingt-un pieds et un tiers de profondeur; et face à la rue Rocheblave, quatre-vingt-un pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare de l'habitation Cuquet et vingt-huit pieds onze pouces une ligne sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain, consistant en une maison en bois couverte en bardeaux, ayant quatre chambres, une cuisine et bâtisses en bois, dans le fond du terrain, cour, puits, &c.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
MANDEVILLE MARIGNY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 avril—9,19,30 et 10

P. E. Wirtz vs dame Young D. Allen.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 3759—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi 11 de mai 1855, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un terrain situé dans l'îlet borné par les rues Jackson, Prieur, Roman et Canal, dans le Premier District de cette ville, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Jackson, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, cent onze lignes parallèles, mesure anglaise, et désigné sous le numéro vingt-huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit terrain, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les bâtisses et améliorations consistent en la moitié d'une maison haute en bois, couverte en bardeaux, ayant deux chambres et un cabinet au premier, deux chambres au rez-de chaussée, balcon devant et sur un des côtés au premier et au rez-de-chaussée, une cuisine haute en bois, couverte en ardoises, ayant trois chambres, hangard en bois, cuve, jardin devant, &c.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
MANDEVILLE MARIGNY,
Shérif de la paroisse d'Orléans
9 avril—9,19 30 m 10

James Fairty vs James Wall.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 2084—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 11 de mai 1855, à 10 heures A. M., sur les lieux à l'adjudication de:

Les meubles et effets contenus dans la maison située à l'angle des rues Tchoupitoulas et Julie, dans le Premier District de cette ville, et connue sous le nom de "Western Veranda."

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours et saisi dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
MANDEVILLE MARIGNY.
30av—30, 4,7 10m
Shérif de la paroisse d'Orléans

J. M. Tupery vs. S. S. Smith.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 8948—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 avril 1855 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 12 mai 1855 à 4 1½ heures P. M., en mon magasin de dépôt situé rue Jefferson No 23 dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de:

Trois cents bouteilles de vin rouge, séquestrées dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
MANDEVILLE MARIGNY,
1 mai—et11.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

No 5353—A. Deoroult contre Annette Marcelin.
No 5210—F. Ducoin contre Annette Marcelin.

TROISIEME Justice de Paix—Paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable R. Richardson Juge de la dite Cour, je vendrai lundi, 14 mai 1855, à midi, chez la défenderesse, dans la rue de la Douane, entre les rues Bourgogne et Remparts, un lot de meubles saisis pour satisfaire les dits writs.

Conditions—Comptant.
JULES DELARUE,
1mai—3m10
Constable

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Mme A. Devron contre son mari.

Il est ordonné et décrété qu'il y ait jugement de séparation de biens entre la demanderesse, Eugénie Laizer, femme de Augustin Devron, et le défendeur, son dit mari; que la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'à ce jour, soit dissoute; que la demanderesse dirige seule ses biens paraphernaux et recouvre de son dit mari, Augustin Devron, la somme de huit mille soixante une piastres et trente-un cents et demi ($8 06[illegible] 31 1½), avec intérêt légal à partir du 15 mars 1855, jusqu'à paiement et les frais du procès, et avec le privilège accordé par la loi aux femmes mariées pour la sécurité de leurs biens paraphernaux.

Jugement rendu le 3 mai 1855.
Jugement signé le 8 mai 1855.
M. M. REYNOLDS, Juge

En foi de quoi, &c.
JAS. MURTAGH,
10 mai—3ea30
député greffier

Succession de William Jandro alias Goodreau.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela pourra concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
CHARLES E. FORTIER,
1 mai—5107
député greffier

ALE d'Ecosse—200 pipes ale forte, de Harry, en débarquement du navire Calcutta, venant de Pyramid et à vendre par
O VALETON & Co
1 déc
No 25, rue Tchoupitoulas

VENTES A L'ENCAN

Cigares—Cigares—Cigares

PAR R. B. SYKES.

JEUDI, 10 du courant, à 11 heures, il sera vendu, pour clore des consignations, à son magasin d'encan, No 45, rue des Magasins:

35 caisses contenant chacune 25 milliers cigares et grandes Ugues
20 caisses de 12 milliers do
30 caisses contenant chacune 12 milliers cigares alleme de, Regalias, Med Regalias et Principes.

Conditions—$ 200, comptant; $ 200 à $ 500, quarante jours; au dessus de $ 500 quatre-vingt-dix jours en billets approuvés par le vendeur.
8 mai

Vente importante de belles propriétés améliorées, situées en partie sur la rue Vieille Levée et sur les rues y aboutissant.

Termes avantageux.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI, 10 mai 1855, à midi, il sera vendu dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis:

Quatre lots de terre situés à l'encoignure nord de la Vieille Levée et de la rue St Louis, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, St Louis, Chartres et Toulouse.

Le lot d'encoignure mesure environ 22 pieds ou plus de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de 46 pieds ou plus, faisant face à la rue St Louis.

Un autre lot de terre contigu au précédent, mesurant environ 21 pieds ou plus de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de 46 pieds ou plus.

Un autre lot contigu au précédent, mesurant environ 22 pieds ou plus de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de 46 pieds ou plus.

Un autre lot de terre contigu au lot de l'encoignure, mesurant 22 pieds ou plus de face à la rue St Louis sur une profondeur de 46 pieds ou plus. Ensemble les magasins en brique à quatre étages qui s'y trouvent, portant sur chaque lot, les Nos 65, 66, 67 &c. Il y a pour l'usage commun de ces quatre propriétés une petite cour, avec latrines et passage ouvrant sur la rue St Louis.

Quatre autres lots de terre situés dans le même îlet, contigus aux précédents et faisant face à la rue St Louis.

Le premier lot contigu au lot précédemment décrit mesurant environ 25 pieds ou plus de face à la rue St Louis sur une profondeur de 58 pieds ou plus.

Un autre lot contigu au précédent, mesurant environ 20 pieds ou plus de face à la rue St Louis sur une profondeur de 68 pieds ou plus.

Un autre lot contigu au précédent, mesurant environ 9 pieds 8 pouces et 4 lignes jusqu'au mur de face à la rue St Louis, sur une profondeur de 58 pieds ou plus.

Un autre lot contigu au précédent, mesurant environ 20 pieds ou plus de face à la rue St Louis sur une profondeur de 58 pieds ou plus.

Ensemble les constructions en briques à deux étages qui s'y trouvent, ainsi que toutes les améliorations qui y appartiennent et en dépendent.

Trois lots de terre sur la Vieille Levée, situés à l'angle Ouest de l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Chartres, Conti et Bienville.

Le terrain d'encoignure mesure environ 21 pieds et 9 pouces de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de 48 pieds et 2 pouces.

Le terrain contigu au terrain d'encoignure mesure environ 21 pieds ou plus de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de 50 pieds ou plus.

Le terrain contigu au précédent mesure environ 20 pieds ou plus de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de 50 pieds ou plus. Ensemble les magasins en briques à quatre étages qui s'y trouvent et qui portent les Nos 47, 45. Il y a pour l'usage commun de ces trois magasins, à la quelle donne [illegible] face à la rue Conti, une cour, latrines, etc, et un passage ouvert sur la rue Conti.

Sept lots de terre situés dans le même îlet, contigus aux précédents et faisant face à la rue Conti.

Le premier lot contigu au terrain d'encoignure mesure environ 18 pieds ou plus de face à la rue Conti, sur une profondeur de 40 pieds ou plus.

Les cinq lots qui suivent mesurent chacun environ 20 pieds ou plus de face à la rue Conti, sur une profondeur de 64 pieds.

Le dernier lot mesure environ 24 pieds ou plus de face à la rue Conti sur une profondeur de 64 pieds. Ensemble les magasins en briques à quatre étages qui s'y trouvent et qui portent les Nos 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 19, puits, latrines, cours, etc.

Quatre lots de terre situés sur la rue Vieille Levée, à l'angle ouest de l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Chartres, St Louis et Toulouse.

Le terrain d'encoignure mesure environ 16 pieds et 9 pouces de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur d'environ 64 pieds ou plus et faisant face à la rue Toulouse.

Le lot contigu au terrain d'encoignure mesure environ 16 pieds de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de 64 pieds ou plus.

Les deux lots suivants contigus aux précédents, mesurent chacun 16 pieds de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de 64 pieds ou plus. Ensemble les constructions en briques à quatre étages qui s'y trouvent et qui contiennent chacune 4 chambres, mansardes &c. au-dessus du rez-de-chaussée; aussi cuisines en briques à deux étages &c. et toutes les améliorations qui s'y trouvent. Ces propriétés portent les Nos 80, 79, 78, 77. Il y a pour l'usage commun des propriétés une allée et commune de cinq pieds de large qui les traverse toutes et qui ouvre sur la rue Toulouse.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse plusieurs jours avant la vente.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur lesdites propriétés et portant intérêt du jour de la vente jusqu'à leur échéance au taux de 6 pour cent par an, et après échéance à 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et de comme clause pénale. Les constructions seront assurées contre les risques du feu à la Chambre des Marchands, et continuellement entretenues jusqu'à parfait paiement des billets. Les polices d'assurance seront transférées au vendeur.

Les actes de vente pardevant H. P. Caire, notaire public aux frais des acquéreurs.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Bernard—Cour de la Deuxième District Judiciaire—André Martin Lamothe contre Achille Dupuy.

EN vertu d'un writ de fi fa portant la date 16 avril 1855 et à moi adressé par l'honorable Cour du District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la [illegible] St Bernard, SAMEDI, 2 juin 1855, à 11 heures du matin, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Deux certains terrains dans la paroisse St Bernard [illegible] faisant partie du terrain de [illegible] les Nos 1 [illegible] Les dits lots sont désignés par les Nos [illegible] rues Fenelon, Montesquieu, Joséphine et Ferdinand [illegible] 1852 et 160 est compris entre les rues Montesquieu, Fenelon et la Promenade de Paris. Le terrain No 160 [illegible] ensemble tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Quatre lots, situés dans la paroisse de St-Bernard [illegible] faisant partie de l'habitation de la Rochelle [illegible] désignés par les Nos 125, [illegible] 17 et 18.

[illegible]

Les Nos [illegible] entre les rues Delaronde, Ferdinand, [illegible] et Sardane [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis comme il est dit ci-dessus.

Conditions—Comptant.
ANDRE MORALES shérif.
Paroisse St-Bernard, 3 avril 1855.
1er mai—1 10 21 30

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Bernard—Cour du Deuxième District Judiciaire—Pacot Robert contre [illegible] Nunez.

EN vertu d'un writ de fi fa portant la date du 9 avril 1855 et à moi adressé par l'honorable Cour du Deuxième District Judiciaire de St-Bernard, je vendrai devant la porte de la cour de la paroisse St-Bernard, SAMEDI 2 juin 1855, à 11 heures du matin, les esclaves suivants, savoir:

CATHERINE, âgée d'environ trente-neuf ans et ses deux enfants: JULIE, âgée d'environ [illegible] ans et LISE, âgée d'environ douze ans.

FREDERIC, nègre âgé d'environ treize ans, et JOHN, nègre âgé d'environ vingt ans.

Saisis comme il est dit ci-dessus.

Conditions—comptant.
ANDRE MORALES, shérif.
Paroisse St Bernard, 30 avril 1855.
1 ma—11,21,30

BUREAU DE L'EXECUTIF,

Baton Rouge, 23 avril 1855.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée aujourd'hui par BERNARD TURPIN, résidant de la paroisse d'Orléans, pour le rancellement des bons suivants, savoir:—Un bon de dix mille piastres, signé par le dit Bernard Turpin comme principal, le 29 septembre 1854, et par les personnes suivantes comme cautions, savoir: A. Carrière, François Tio, A. C. Tremoulet et José M. Lapeyre, comme cautions, chacun pour la somme de deux mille cinq cents piastres—20. Un bon de dix mille piastres signé par ledit Bernard Turpin, comme principal, le 19 janvier 1854 et par A. Carrière, Francisco Tio, A. C. Tremoulet et José M. Lapeyre, comme cautions, chacun pour la somme de deux mille cinq cents piastres.

Le but de cette proclamation est de donner avis à toutes les personnes qui y sont intéressées de faire connaître au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quarante vingt jours qui suivront la dernière publication de cette proclamation, les raisons pour lesquelles lesdits bons ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à Baton Rouge, ce 23 avril A. D. 1855 et [L. S.] la soixante dix neuvième année de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.
P. O. HEBERT.
Par le Gouverneur,
ANDREW S. HERRON,
28 avril—30
Secrétaire d'Etat

S. DE VISSER & Co.,

Importateurs de

SUCRE DE LA HAVANE.

Cigares, Café, &c

Ont transporté leur magasin au No 74, rue des Magasins.
2 déc

LE soussigné achète des reçus de taxes de chemin de fer
GEO GOTTSCHALK
7déc
No 95, rue de la Commune

J. B. BOIRON,

No 64 RUE SAINT CHARLES

REÇU par les navires Sea Queen, Belle Assise, Ferrière et Globe, du Havre, et par les steamers Arabia, Africa, Hermann et Franklin, (via New York) un assortiment complet d'articles d'hiver et du jour de l'an.

Les articles suivants ont une partie de ceux reçus:

Chemises toile charvet, do doubles poignets,
" Devants toile, idem madapolam,
" Couleur et fantaisie, nouveaux dessins,
Chemises de peau et caleçons flanelle française, dito en soie,
Chaussettes cachemire et mérinos,
" Ecrues, blanches et rayées en coton,
" Fil de Perse et fantaisie,

Un choix des plus riches en Cannes nouveautés

Parapluies coton, noir, bleu et vert, toutes grandeurs.
Porte-monnaie or et or, nouveaux genres,
Coutellerie française et anglaise tous genres,
Un assortiment des plus variés de cravates, cols nœuds, Jolaville &c &c.

Gants Jouvin,

Gants daim, castor, mérinos et cachemire,
Chaines de montres et lunettes de dorure et argentine,
Nécessaires de toilette pour hommes et pour dames,
Boîtes à ouvrage, à essence, à cigares &c. &c.
Un choix des plus variés de Cristaux et Porcelaines, peints et dorés, tels que: Vases, Verre d'eau, Tête-à-tête, Services à thé, et beaucoup d'autres nouveautés.

Bronzes.—Pendules Candelabres, Garnitures de cheminée et objets d'art trop nombreux pour énumérer. Voitures pour enfants

Parfumerie

Des maisons les plus renommées, telle que Pinaud, Chardin-houbigant, Lubin et de la Société hygiénique.

Importation directe de Paris

VICTOR,

RUE ST CHARLES, No 16.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre, son assortiment de marchandises d'hiver, consistant en:

Chemises toile, coton devants toile et coton, des odèles les plus nouveaux et à tous les prix,
Cravattes, cols cravattes et cols, mouchoirs,
Gants de Jouvin
Gilets de dessous, flanelle et coton,
Caleçons toile, flanelle, coton et flanelle de coton,
Chaussettes soie, fil d'Ecosse, coton, mérinos, blanches et fantaisie
Parapluies soie
Cannes armées et non armées,
Quelques petites voitures d'enfants,
Une grande variété d'articles de fantaisie tels que:
Porte-Monnaie, Bourses, Bracelets, Eventails,
Nécessaires pour dames et messieurs, Peignes écaille et buffle.
Brosses en tout genre.
Grand assortiment de parfumeries des meilleures maisons de Paris.
Toujours en magasin, un assortiment de fournitures pour coiffeurs.

Son Salon de Coiffure est desservi par des ouvriers qui se distinguent par leur amabilité et leur complaisance aux personnes qui veulent les honorer de leur confiance.
30dér

P. A. HEBRARD,

118, rue du Canal, près Royale,

IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines, offre tout son stock à des prix très réduits.

Il ouvre en ce moment 30 caisses toile d'Irlande à chemises, manufacturée exprès pour lui—il la recommande aux familles; elles seront vendues à très bas prix.

Il invite les étrangers à venir examiner son assortiment avant d'acheter ailleurs.
P. A. HEBRARD,
26av
118, Canal, près Royale

Marchandises de printemps

LINGERIE de toute sorte, pour dames, au prix coûtant;

Chemises en toile et en coton, blanches et de couleur;
Devants et cols de chemises en toile, mi-toile et coton;
Caleçons en toile, coton croisé et tricot légers;
Gilets de peau, en fil d'Ecosse, coton et soie;
Mouchoirs de batiste blancs et imprimés;
Chaussettes en soie, fil d'Ecosse et coton;
Cols, écharpes et cravates en soie et jaconat;
Gants en soie en fil d'Ecosse;
Mitaines en filet, brodées;
Bretelles en cuir et mi-soie;
Eventails en nacre, ivoire et bois sculpté;
Guêtres, parapluies, cannes, peignes et brosserie;
Parfumerie fine de Paris. A vendre chez
ADOLPHE BLACHE,
6av
69, rue Royale

12 barils bon Beef "en bon ordre", à vendre à bas prix pour clore une consignation.
J. M. CURIEN,
26 avril
63, rue Toulouse.

VENTES DE CE JOUR

Vente de marchandises sèches.

PAR H. PEYCHAUD & Co

C. CAMORT, Encanteur.

JEUDI, 10 mai, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan No 28 rue de la Vieille-Levée, entre Bienville et Douane—

100 colis et lots de marchandises de saison, consistant en toiles et mousselines imprimées, robes de fantaisie, ginga fil, [illegible] bas, cravattes, soie noire, mouchoirs de batiste, [illegible] coton [illegible] demi [illegible] services de table, nappes et serviettes damassées, coutil de fantaisie, cotonnade française, &c.

Conditions—[illegible]
[illegible]mai

Raisins, Amandes, Piment, [illegible] chargement de la barque Carman, venant de Malaga.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

JEUDI, à 5 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, en face des marchés 2me District les fruits &c., suivants en débarquement de la barque Carman, venant de Malaga:

1639 caisses raisins M. R,
256 demi caisses do
[illegible] quarts caisses do
2000 caisses raisins London Layers;
1200 demi caisses do do
1040 quarts caisses do do
200 barils 5 ... 80 caisses prunes;
102 barils piment, 16 caisses 1½ demi, c. amandes
400 [illegible], 25 cabas [illegible]
100 cabas d'amandes

Ce chargement sera vendu pour l'exportation à de la consommation domestique, [illegible] au drawback.

Conditions—$250, comptant; $250 à $500, 60 jours; au dessus de $500 90 jours en billets approuvés par le vendeur.

PAR M. BARNETT JR. & FRERE

IL sera vendu jeudi, 10 [illegible] la rue St Charles, encoignure Commune et Gravier, le contenu du [illegible] d'huîtres connu sous le nom de "American Oyster Saloon", appartenant à M. Ch. F. Berner, [illegible] comptoirs, liqueurs, batterie de cuisine &c.

Conditions—Comptant.

VENTES A L'ENCAN

Habillements [illegible]

PAR BLACHE & LEAUMONT

VENDREDI, 11 courant à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan rue de Chartres No 77,

[illegible]

AUSSI

100 douzaines [illegible]

[illegible]

Meubles. Meubles.

PAR J. EUGENE TOURNE.

VENDREDI, 11 [illegible] il sera vendu au coin de la [illegible] passage de la Bourse,

[illegible]

Conditions—Comptant.
[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ

SAMEDI, 12 courant, à 10 heures, [illegible]

[illegible]

Vente à [illegible]

No 142, rue du Canal, entre [illegible] et Dauphine,

POUR LES DAMES

PAR GARDNER SMITH, Encanteur.

LUNDI, 14 [illegible]

[illegible]

N. B.—Les dames [illegible]

Conditions—Comptant.

Succession de Jos. [illegible] H. Palmer—Fonds de marchandises [illegible]

PAR VINCENT LE CO.

EN vertu [illegible]

[illegible]

PAR H. PEYCHAUD & Co,

C. CAMORT, Encanteur.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR J. A. BEARD & MAY.

J. A. BEARD, Encanteur.

Toute cette propriété de valeur [illegible]

[illegible]

Vente [illegible]

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI [illegible] à la Rotonde de l'Hôtel St Louis:

UN CERTAIN LOT [illegible]

[illegible]

UN AUTRE LOT DE TERRE [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit [illegible] par hypothèque [illegible]
7 mai—6

Ventes à long termes

Maison et magasin [illegible]

PAR N. VIGNIE, encanteur

EN vertu d'un ordre de [illegible] Deuxième Cour de District [illegible] il sera vendu en vente publique [illegible] dans la rotonde de l'Hôtel St Louis [illegible] de la dite succession:

Un [illegible]

[illegible]

Succession [illegible]

Maison en briques sur la rue de l'Esplanade, terrains et jolies maisons dans le Troisième District, esclaves de valeur et à longs termes.

PAR N. VIGNIE

EN vertu d'un ordre [illegible]

1o—Un certain lot de terre situé dans [illegible]

[illegible]

2o—Un lot de terre [illegible]

[illegible]

3o—Deux lots de terre situés dans [illegible] rues des Français [illegible] Baptiste [illegible] des Français [illegible] Ensemble les constructions et améliorations qui s'y trouvent.

Esclaves:

6—Esther négresse âgée d'environ 33 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et de confiance.

7—Charles, nègre âgé d'environ 27 ans, maçon et [illegible] Lesdits esclaves sont très recommandés et garantis.

Conditions—Pour les propriétés 2o et 3o décrites ci-dessus, un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois [illegible] garantis par hypothèque sur les propriétés et les esclaves vendus.

Les actes de vente pardevant P. E. Tubard, notaire public aux frais des acquéreurs.
9 mai—9m 31 26 juin & 9

MAILLOT & SON,

No 134, rue des Magasins,

Importeurs de Vins, Eau de vie, &c. et fabricants de liqueurs du pays.

14 déc—1y

Valenciennes! Valenciennes!

LES soussignés viennent de recevoir un nouvel assortiment de dentelles valenciennes, nouveaux dessins, qu'ils vendront à des prix excessivement réduits.
LION & PINSARD,
7av
66 & 68 rue Royale, encoig Bienville